

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 20 juin 2023

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration :9
- En exercice :9
- Présents à la séance : 6
- Qui ont pris part à la délibération : 6
 - POUR : 6
 - CONTRE :0
 - ABSENTION :0

Date de la convocation : 14/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 du mois de juin, à **09 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre Savelli, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint** : 6 conseillers **présents** : M. Pierre SAVELLI, M. Jean-Jacques PADOVANI, M. Philippe PERETTI, M. Gérard ROMITI, M. Paul TIERI, M. Jean-Charles LEONARDI et 3 conseillers **absents** : M. Louis POZZO di BORGIO, M. Jean ZUCCARELLI, M. Michel ROSSI.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à **l'élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°224 du-200623

Domaine : Affectation définitive des résultats 2022 - Budgets principal, eau et assainissement

Le Conseil d'Administration ;

Vu les dispositions des articles L. 2311-5 et R.2311-11 et suivants et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;

Vu la délibération du 15 Octobre 2020 du conseil d'administration désignant le Président et les Vice-présidents de la régie Les Eaux du Pays Bastiais ;

Vu la délibération datée du 21 février 2023 relative au débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération datée du 06 avril 2023 relative à la reprise anticipée des résultats ;

Vu l'adoption des budgets primitifs 2023 avec reprise anticipée des résultats ;

Vu l'adoption des comptes de gestion 2022 ;

Vu l'adoption des comptes administratifs 2022 et l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice ;

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2022 ;

Considérant les résultats estimatifs établis par l'ordonnateur au titre de l'exercice 2022 ;

Considérant la concordance entre les résultats estimatifs ayant fait l'objet d'une reprise anticipée aux budgets primitifs 2023 et les résultats définitifs à l'issue de l'arrêté des comptes matérialisé par l'adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs 2022 ;

Considérant l'absence de besoin de financement de la section investissement des budgets principal, eau et assainissement ;

Considérant la nécessité d'effectuer l'affectation définitive aux budgets primitifs 2023 eau et assainissement ;

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 20 juin 2023

Le Président ayant donné lecture du rapport n° 3

Délibération n°224du 200623.

Domaine : : Affectation définitive des résultats 2022 – Budgets principal, eau et assainissement

Après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1/ Décide d'affecter les résultats définitifs 2022 ainsi qu'il suit en eau et en assainissement :

PRINCIPAL :

		2022
Recette de fonctionnement		4 323 070,54
Dépense de fonctionnement		4 323 070,54
SOLDE D'EXECUTION		0,00
Report N-1	R002	0,00
Résultat Cumulé		0,00
Affectation au c/1068		
Résultat de clôture N		0,00

		2022
Recette d'Investissement		74 596,18
Dépense d'Investissement		76 411,75
SOLDE D'EXECUTION		- 1 815,57
Report N-1	R001	283 347,64
Total		281 532,07
Résultat de clôture N		281 532,07

EAU :

		2022
Recette de fonctionnement		8 463 285,22
Dépense de fonctionnement		11 815 065,00
SOLDE D'EXECUTION		-3 351 779,78
Report N-1	R002	6 046 940,62
Résultat Cumulé		2 695 160,84

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 20 juin 2023

Affectation au c/1068	
Résultat de clôture N	2 695 160,84

2022

Recette d'Investissement		5 763 146,82
Dépense d'Investissement		1 188 625,55
SOLDE D'EXECUTION		4 574 521,27
Report N-1	R001	2 423 059,06
Résultat Cumulé		6 997 580,33
Résultat de clôture N		6 997 580,33

ASSAINISSEMENT :

2022

Recette de fonctionnement		6 938 535,01
Dépense de fonctionnement		11 807 374,43
SOLDE D'EXECUTION		-4 868 839,42
Report N-1	R002	2 195 964,21
Résultat Cumulé		-2 672 875,21
Affectation au c/1068		
Résultat de clôture N		-2 672 875,21

Recette d'Investissement		1 291 095,11
Dépense d'Investissement		610 920,00
SOLDE D'EXECUTION		680 175,11
Report N-1	R001	-646 502,13
Total		33 672,98
Résultat de clôture N		33 672,98

2/ **Approuve** l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2022 sur les budgets annexes ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL	
RESULTAT A AFFECTER	0,00
AFFECTATION AU C/1068- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 20 juin 2023

AFFECTATION AU C/110- REPORT A NOUVEAU – R 002	0,00
--	------

BUDGET EAU	
RESULTAT A AFFECTER	2 695 160,84
AFFECTATION AU C/1068- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	
AFFECTATION AU C/110- REPORT A NOUVEAU – R 002	2 695 160,84

BUDGET ASSAINISSEMENT	
RESULTAT A AFFECTER	-2 672 875,21
AFFECTATION AU C/1068- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	
AFFECTATION AU C/110- REPORT A NOUVEAU – D 002	-2 672 875,21

3/ Dit que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*